Image not found or type unknown

Liquidation judiciaire et responsabilités associés

Par **sidosi**, le **26/03/2009** à **12:43**

bonjour
dans le cadre de la liquidation judiciaire d'une sarl, quelles sont les responsabilités d'un associé non majoritaire "dormant", c'est à dire: il n'est pas gérant de droit, n'a aucune fonction dans l'entreprise, ni de droit ni de fait, n'est pas majoritaire, ne s'est pas porté caution dans le cadre d'un prêt pour la création de ladite sarl, participe une fois l'an à l'assemblée générale ordinaire. nb: pour info, la constitution du capital est réalisée avec des apports en numéraires uniquement, tous libérés. aucune convention n'est signée entre l'associé et l'entreprise, l'associé en question a juste signé les statuts réglementaires de création de la sarl. Toujours dans ce cas précis, en cas de faute ou fraude du gérant majoritaire, l'associé est-il solidaire des pertes ou des dettes? merci de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés